

Déchets spéciaux des ménages

Liste indicative:

- Produits:
 - de bricolage (peintures, solvants ...)
 - de loisirs (colles, sprays, produits photographiques, ...)
 - de nettoyage et d'entretien (ammoniaque, acides, bases, ...)
 - de jardinage (engrais, produits phytosanitaires, ...)
- Piles
- Huiles

Pourquoi trier ?

Ces déchets contiennent des **substances toxiques** pour l'homme et l'environnement et n'ont en aucun cas leur place dans la poubelle. Certains de ces déchets peuvent faire l'objet d'un recyclage, ou contiennent des substances valorisables, tels les métaux lourds des piles.

Comment et où ?

Ils demandent des traitements particuliers et doivent être rapportés au lieu d'achat ou au centre régional de collecte des déchets spéciaux des ménages auquel est rattachée votre commune de domicile. Le memento déchets de votre commune vous fournira plus de renseignements.

Ce qu'ils deviennent

Ces déchets sont collectés par une entreprise spécialisée dans le traitement des déchets spéciaux. Par la suite, ils subiront des **traitements particuliers** et seront réutilisés pour la fabrication de divers produits (solvants, cosmétiques, métaux, etc.), soit neutralisés et éliminés en tant que combustibles de remplacement dans des cimenteries, soit incinérés à haute température dans des fours spécialement conçus à cet effet.